



## 1<sup>er</sup> tournoi rapide jeunes de Pibrac

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Article 1 : Organisation

Le club d'échecs de Pibrac organise le 1<sup>er</sup> tournoi de Pibrac le 31 janvier 2026 à Salle Polyvalente 8 avenue du Bois de la Barthe à Pibrac.

Le tournoi est la 3<sup>ème</sup> étape du 12<sup>ème</sup> du circuit jeune de Haute- Garonne.

L'arbitre Principal est Jean-Christophe CARPENTIER, Arbitre Fédéral Open 2.

Les arbitres adjoints sont Françoise Cwiek, Jules Morata et Rayan Benamar

#### Article 2 : Règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique.

Le délai de forfait est de 10 minutes

Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) avec le logiciel PAPI.

Le tournoi est réservé aux joueuses et aux joueurs ayant une licence FFE ou un identifiant FIDE pour les joueuses ou joueurs étrangers. Le tournoi est homologué rapide FIDE.

Seuls seront appariés à la première ronde, les participants ayant pointé.

#### Article 3 : Horaires

Pointage à partir de 8h45

La 1<sup>ère</sup> ronde débutera à 09h30

La remise des prix se déroulera vers 15h00

#### Article 4 : Droits d'inscription

Droits d'inscription Jeunes : 7€ (9€ après le 29/01/2025)



## Article 5 : Déroulement de la compétition

Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x10 mn + 3 sec/coup.

A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.

L'application utilisée de prise de résultats est T0P développée par Nicolas Lamblain.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde  $r$  doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde  $r + 2$ , la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

## Article 6 : Classement et Prix

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : Gain 1 point, nulle  $\frac{1}{2}$  point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement : Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.

Tous les participants auront un lot.

## Article 7 : Engagement et Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs. Ils autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

**Grégory MACQUERON**

Président de Pibrac

**Jean-Christophe CARPENTIER**

Arbitre principal